



Conseil Municipal
séance du 30 mars 2023 à 18h00

L'an deux mille vingt-trois, le trente du mois de mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 23 mars 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Dominique BUCCI ALBERTO, Maire en exercice,

PRÉSENTS : Dominique BUCCI ALBERTO, Jean-Pierre CLAEYMAN, Sylvain DAO-LÉNA, Jean-Émile MOUTTE, Michel GRASSI, Philippe GOSSART, Mickaël BUCCI

REPRÉSENTÉS : Françoise Paquet représentée par Jean-Pierre CLAEYMAN, Fabrice KOWALCZYK représenté par Michel GRASSI

ABSENT EXCUSÉ : Ernest CHARLET, Yoann QUEVAL

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mickaël BUCCI

Désignation d'un secrétaire de séance : Mickaël BUCCI

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022

Vote : 9 pour

Comptabilité 2022

Comptes de gestion 2022

Le compte Administratif et le compte de gestion doivent être identiques.

Le compte de gestion est établi par le comptable et le compte administratif par l'ordonnateur c'est-à-dire Madame le Maire.

Madame le Maire précise qu'en raison de la DSP du camping il n'est pas nécessaire de garder le budget camping.

Toutes les écritures doivent être faites pour être intégrées au budget général.

Madame le Maire précise que ces opérations seront réalisées pour l'année 2024.

Budgets Général, Camping, Eau

Compte de gestion budget général :

Section fonctionnement

Total dépenses de fonctionnement : 1 053 954,81 €

Total recettes de fonctionnement : 1 256 554,79 €

Solde d'exécution : + 202 599,98 €

Report de l'exercice N-1 : + 74 080,29 €

Résultat cumulé : + **276 680,27 €**

Section d'investissement

Total dépenses d'investissement : 928 914,48 €

Total recettes d'investissement : 614 584,78 €

Solde d'exécution : - **314 329,70 €**

Report de l'exercice N-1 : + 101 980,89 €

Résultat cumulé : - **212 348,81 €**

Les restes à réaliser reprennent ce que l'on n'a pas réalisé sur l'année et on les reporte sur l'année suivante.

RAR dépenses 284 350,00 €

RAR recettes 376 296,00 €

Diff : + 91 946,00 €

Approbation du Compte de gestion Vote : 9 pour

Compte de gestion du budget Camping

Total dépenses de fonctionnement : 25 680,53 €

Total recettes de fonctionnement : 27 612,06 €

Solde d'exécution : + 1931,53 €

Report de l'exercice N-1 : + 14 373,42 €

Résultat cumulé : + **16 304,95 €**

Total dépenses d'investissement : 39 258,49 €

Total recettes d'investissement : 21738,71 €

Solde d'exécution : - 17519,78 €

Report de l'exercice N-1 : + 111 385,35 €

Résultat cumulé : + **93 865,57 €**

Approbation du Compte de gestion Vote : 9 pour

Compte de gestion du budget de l'eau

Total dépenses de fonctionnement : 122 378,77 €

Total recettes de fonctionnement : 116 844,97 €

Solde d'exécution : - 5 533,80 €

Report de l'exercice N-1 : + 19 826,19 €

Résultat cumulé : + **14 292,39 €**

Total dépenses d'investissement : 125 603,08 €

Total recettes d'investissement : 299 511,55 €

Solde d'exécution : + 173 908,47 €

Report de l'exercice N-1 : - 68 854,64 €

Résultat cumulé : + **105 053,83 €**

RAR dépenses 0,00 €

RAR recettes 0,00 €

Le solde d'exécution négatif de -5533.80 € interpelle l'assemblée .

Cela s'explique par le pompage (électricité) et une fuite.

En effet de mi-décembre jusqu'à fin mars le pompage a tourné au maximum à cause d'une fuite importante.

Il faudra réfléchir pour les années à venir à l'éventualité de procéder à une hausse des tarifs de l'eau.

Approbation du Compte de gestion Vote : 9 pour

✚ Comptes administratifs Budgets Général, Camping, Eau

Sortie de Madame le Maire pour le vote des comptes administratifs présentés par Monsieur Claezman.

Approbation du compte administratif

Budget général : 8 Pour

Budget Camping : 8 pour

Budget eau : 8 pour

Madame le Maire revient dans la salle.

✚ Affectations de résultats

Budget Général

Madame le Maire expose au Conseil que le Compte Administratif 2022 Général (M 57) de la Commune fait apparaître pour l'exercice en cours :

* Un excédent de fonctionnement de 276 680.27 €

* Un déficit d'investissement de 212 348.81 €

* Un solde positif de 91 946.00 € de restes à réaliser d'investissement.

Pour couvrir le déficit de la section d'investissement soit 120 402.81 €, elle propose d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement de la manière suivante :

- En effectuant une réserve au compte 1068 en recette d'investissement pour la somme de 150 000.00 €.

-En reportant le reliquat disponible en recette de fonctionnement chapitre 002 « excédent antérieur reporté » la somme de 126 680.27 €.

Vote : 9 pour

Budget Camping

Madame le Maire expose au Conseil que le Compte Administratif 2022 du Camping Municipal (M4) fait apparaître pour l'exercice en cours :

* Un excédent de fonctionnement de 16 304.95 €

* Un excédent d'investissement de 93 865.57 €

Elle propose par conséquent d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement de la manière suivante :

En reportant en recette de fonctionnement chapitre 002 « excédent antérieur reporté » la somme de 16 304.95 €.

Vote : 9 pour

Budget Eau

Madame le Maire expose au Conseil que le Compte Administratif 2022 de l'eau (M49) fait apparaître pour l'exercice en cours :

* Un excédent de fonctionnement de 14 292.39 €

* Un excédent d'investissement de 105 053.83 €

Elle propose par conséquent d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement de la manière suivante :

- En reportant le reliquat disponible en recette de fonctionnement chapitre 002 « excédent antérieur reporté » la somme de 14 292.39 €.

Vote : 9 pour

Comptabilité 2023

✚ Vote des participations et des subventions

➤ **Vote des participations de la Commune aux divers organismes**

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal :

Confirme voter les participations et subventions suivantes attribuées aux divers bénéficiaires (conformément aux pages détaillées concernées du budget) :

Article 65568 Contributions aux organismes de regroupement

	Total : 47 206.85€
Parc Naturel Régional du Queyras	10 205.19 €
Syndicat Intercommunal Guil Durance d'Éclairage Public	11 923.00 €
Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Crèche	25 078.66 €

Vote : 9 pour

➤ **Vote des participations et subventions de la Commune aux divers Organismes et Associations**

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal :

Confirme voter les participations et subventions :

* **Article 65748 Subventions -Fonctionnement (privé) Autres Organismes**

	Total : 30 657,50€
Association Culture et Loisirs	12 000,00 €
Accueil de Loisirs sans Hébergement les Renardeaux	5 427,50 €
Régularisation ACSSQ périscolaire 2022	1000,00 €
ACSSQ périscolaire 2023	2800,00 €
ACSSQ ALSH février	1200,00 €
Coopérative scolaire	500,00 €
Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en difficulté	200,00 €
Association LABEL AIGUILLES	2 500,00 €
Secours populaire	400,00 €
Secours catholique	200,00 €
Restaurants du cœur	100,00 €
Maitre Chiens avalanche	150,00 €
Judo Club Guillestre	100,00 €
Mélèzes bike	300,00 €
FNACA	100,00 €
Le Souvenir Français	180,00 €
CIDDDF	100,00 €
Prévention routière	100,00 €
Ligue contre le cancer	500,00 €
AMF Téléthon	100,00 €
APF France Handicap	100,00 €
AFSEP (asso française des sclérosés en plaques)	100,00 €
FACEC ACTION Ukraine	1 000,00 €
Association pour le respect des animaux	400,00 €
Refuge one love Eyglies	500,00 €
Loisirs Queyras	100,00
Queyras passion	100,00 €
Fondation du Patrimoine	100,00 €
Association la pensée sauvage	100,00 €
Comité de jumelage de l'escarton du Queyras	200,00 €

*** Article 6281 Concours divers**

Total : 1 631,00€

A.N.E.T.T	110,00 €
Association des Maires des Hautes-Alpes	238,00 €
A.N.E.M	250,00 €
Association des Maires Ruraux des Hautes Alpes	100,00 €
IT 05	500,00 €
CAUE	100,00 €
ANENA	195,00 €
ADIL04/05	138,00 €

Vote : 9 pour

✚ Vote des taux des taxes

Pour 2023, Madame le Maire propose de reconduire les taux d'imposition des taxes directes locales appliqués en 2022 (foncier bâti et non bâti).

- Foncier bâti → 50.01%
- Foncier non bâti → 120,08 %

Elle rappelle ensuite que la réforme de la taxe d'habitation est arrivée à son terme .En effet, à partir de 2023, les communes doivent à nouveau voter le taux de Taxe d'Habitation (TH). Celui-ci s'appliquera aux résidents secondaires et aux autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Le taux de référence correspond au dernier taux de TH voté soit celui de 2019.

Madame le Maire propose donc de reconduire le taux suivant :

- Taxe d'habitation → 19.74 %

Vote : 9 pour

Urbanisme

✚ Déclassement de domaine public

1/ Demande de Messieurs Yann PIETTE et Hugues PIQUET pour l'acquisition d'un terrain communal situé entre les parcelles 308, 309 et 310 de la section AB de la commune d'Aiguilles. La surface de la parcelle sera définie lors du bornage effectué par un géomètre.

Compte tenu de la situation du bien et de l'état du marché immobilier, la valeur vénale du bien est estimée à 25,00 € / m² (estimation des Domaines en 2015).

Il est précisé que tous les frais liés à cette affaire (géomètre, notaire, notamment) seront à la charge de Messieurs Yann PIETTE et Hugues PIQUET.

Autorisation à Madame le Maire à vendre le terrain déclassé à Messieurs Yann PIETTE et Hugues PIQUET au prix de 25,00 € le mètre carré.

Vote : 9 pour

2/ Demande effectuée par Monsieur Yann PIETTE pour l'acquisition d'un terrain communal situé entre les parcelles 308 et 310 de la section AB de la commune d'Aiguilles.

La surface de la parcelle sera définie lors du bornage effectué par un géomètre.

Compte tenu de la situation du bien et de l'état du marché immobilier, la valeur vénale du bien est estimée à 25,00 € / m² (estimation des Domaines en 2015).

Il est précisé que tous les frais liés à cette affaire (géomètre, notaire, notamment) seront à la charge de Monsieur Yann PIETTE.

Autorisation à Madame le Maire à vendre le terrain déclassé à Monsieur PIETTE au prix de 25,00 € le mètre carré.

Vote : 9 pour

Divers

✚ Mise en œuvre de la signalisation d'information locale -Groupement de Commandes

Autorisation à Madame le Maire à signer la convention de groupement de commandes regroupant les Communes concernées en vue de la passation de marchés pour la mise en œuvre de la nouvelle signalétique ;

Chef de file : PNRQ

Vote : 9 pour

✚ Convention tripartite Commune /EDF/ Territoire d'Energie

Rappel du Projet d'implantation d'une microcentrale : 2 options de sites s'offraient à la commune : torrent du Lombard ou torrent de Peynin.

Le projet sur le torrent de Lombard a été abandonné : pas judicieux , dans le centre du village (bruit, gêne visuelle..), et cela serait très compliqué de faire passer les canalisations.

Le torrent de Peynin est donc retenu pour l'étude.

EDF fera une campagne de débit sur l'année .

L'organisme Territoire d'Energie (ex Syme 05) fera les investissements liés à cette implantation de microcentrale .

Il reviendra à la commune 75 % des recettes.

La commune paiera un loyer d'amortissement .

Précision sur le lieu exact de la future microcentrale.

Autorisation à Madame le Maire à signer un engagement sous forme de protocole entre la commune et le groupement Territoire d'énergie Hautes-Alpes et EDF.

Une étude technico-économique de potentiel hydro-électrique sera réalisée pour l'implantation d'une microcentrale hydro-électrique sur le torrent du Peynin.

Vote : 9 pour

Attribution du marché -cabane pastorale- alpage de Peynin

Madame le Maire rappelle la décision du Maire DM-2023-01 en date du 24 janvier 2023 relative à l'attribution de marché pour l'extension de cabanes pastorales, stipulant retenir les offres pour les lots suivants :

- Lot 3 : Plomberie Entreprise TONDA Hervé (05470 Aiguilles).
- Lot 4 : Electricité : Entreprise TONDA Éric (05470 Aiguilles).

Pour les autres lots la commune n'avait eu aucune offre.

Elle avait donc fait une demande devis, mais les montants étaient bien supérieurs aux capacités budgétaires de la commune.

Au vu de ces éléments il est décidé de déclarer ce marché infructueux et de relancer une consultation.

Vote : 9 pour

ONF -Convention vente de bois

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder au choix de la destination des bois issus des parcelles 27, 28 et 37 de la forêt communale d'Aiguilles. L'ONF propose que l'exploitation de ces coupes soit réalisée en bois façonnés (frais de gestion 1%). L'ONF gère tout.

Autorisation à Madame le Maire à signer la convention.

Vote : 9 pour

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h00.

